

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 janvier 2020

CONTENUS HAINEUX SUR INTERNET - (N° 2583)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 79

présenté par
Mme Ménard et Mme Lorho

ARTICLE 2

À l'alinéa 3, après la première occurrence du mot :

« être »,

insérer le mot :

« justifiée, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de s'assurer que la censure opérée par les plateformes numériques ne sera pas arbitraire.